



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des routes
Atlantique**

DDT 86
Unité urbanisme opérationnel
Service habitat, urbanisme et territoires
20 Rue de la Providence
BP 80523
86020 Poitiers cedex

Marie-Christine MARICHY

Bordeaux, le **29 AVR. 2022**

Chargée d'exploitation et niveaux de services
mimo.dira@developpement-durable.gouv.fr
05 57 81 65 94

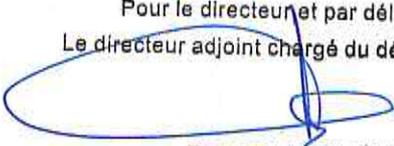
Par courriel du 1er avril 2022, vous avez consulté la direction interdépartementale des routes Atlantique en vue de recueillir un avis sur le permis de construire PC 293 22 A0003 d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Vivonnes au lieu dit Les Plantis.

Le projet est situé à le long de la RN10 dont la DIR Atlantique. Une étude d'éblouissement conclue à une absence de gêne visuelle pour les usagers de la RN10.

Toutefois, l'annexe 1 pointe une possibilité d'éblouissement en rapport avec l'orientation de la table pour certains points étudiés sur la route nationale. Il conviendra de s'assurer que l'orientation des tables écarte tous risques avec certitude.

Telles sont les observations qu'appelle le permis de construire PC 293 22 A0003 de la part de la DIR Atlantique.

Pour le directeur et par délégation,
Le directeur adjoint chargé du développement


Francis LARRIVÈRE